

COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Sylvain LETOUZÉ

DÉLIBÉRATION

CS 2022/68 Domaines de compétences par thème - Révision de la Charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Information sur l'état d'avancement de la procédure, validation de la trame du projet stratégique et opérationnel de la charte 2025-2040

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 juillet 2022 à Carentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 21 juin 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE** (*pouvoirs de Antoine JEAN et Valérie LANCELOT*), Marianne **ROZET** (*pouvoirs de Sylvain LETOUZE et Cédric NOUVELOT*), Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Maryse **LE GOFF** (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Françoise **LEROSIGNOL** (*pouvoir de Benoît FIDELIN*), Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Aurélie GIGAN*), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Michel MAUDUIT*), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Aurélien **MARION** (Appeville), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Françoise **PHILIPPE** (Catteville – *pouvoir de Marinette MIGAULT*), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Samuel HARDY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZE**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Benoît **FIDELIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Jean **MORIN**



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville); Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Ludovic **GENET** (Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Frédérique **BOURA** (directrice de la DRAC Normandie), Henri **LEMOIGNE** (président de la CC Côte Oues Centre Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Jean-Baptiste **WETTON**

Nombre de votants : 27 membres + 10 pouvoirs
Soit un quorum de 37 membres sur 58

CS 2022/68 Domaines de compétences par thème - Révision de la Charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Information sur l'état d'avancement de la procédure, validation de la trame du projet stratégique et opérationnel de la charte 2025-2040

Élue référente : Anne **HÉBERT**

+ en appui Jean-Michel GREEN, Jean-Marie POULAIN, Pierre AUBRIL et Yann MOUCHEL

L'État d'avancement de la procédure

- L'évaluation de la charte et le diagnostic actualisé du territoire sont en cours de finalisation ;
- Le Préfet de la Région Normandie a émis un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et sur le périmètre d'étude proposé, le 26 avril 2022 ;
- La démarche de concertation pour préparer l'avant-projet se termine : trois réunions du groupe multi-acteurs ; cinq réunions avec les élus, par secteur d'EPCI ; enquête numérique ; accueil sur le stand des envolées ; deux ateliers « paysages » ; animation sur le site internet ; une conférence des territoires avec les EPCI...
- Le deuxième semestre 2022 sera consacré à la rédaction de l'avant projet, aux échanges nécessaires pour finaliser le document et à la réalisation du plan de Parc ;
- En 2023, la délibération de la Région et les avis de l'État, du Conseil National de la Protection de la Nature de la Fédération des Parcs et de l'Autorité environnementale seront sollicités. L'enquête publique est envisagée pour la fin de l'année.
- En 2024, l'État procédera à l'examen final du projet et les collectivités seront consultées pour adhésion.

La trame du projet stratégique et opérationnel

A partir du diagnostic de territoire, des enjeux et du contexte global, sept grands défis à relever pour le territoire ont été identifiés :

- Défi 1 (transversal) : l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique
- Défi 2. La ressource en eau, un bien commun structurant le territoire
- Défi 3. La biodiversité, une richesse patrimoniale à préserver
- Défi 4. L'exemplarité comme moteur de développement et d'attractivité
- Défi 5. L'accompagnement de l'agriculture, filière emblématique du territoire
- Défi 6. La solidarité entre acteurs, habitants et collectivités du territoire
- Défi 7. La sensibilisation et la mobilisation, outils indispensables pour susciter l'engagement de tous

Pour répondre à ces défis, le Parc se base sur une approche à la fois :

- **Prospective**, parce que la charte du Parc guide son action sur les quinze années à venir. Ce temps long, qui recouvre celui de plusieurs mandatures locales, donne l'opportunité d'identifier les mutations en cours, à la fois au sein du territoire et au-delà de celui-ci, afin d'élaborer les solutions permettant d'adapter le territoire aux crises actuelles et futures.
- **Évolutive**, parce les changements à l'œuvre sont importants, rapides et méconnus. Les démarches proposées doivent elles mêmes se questionner, faire preuve d'agilité pour rester en phase avec la complexité des questions à résoudre.
- **Transversale**, car le Parc travaille de façon interdisciplinaire, croisant les savoirs et les savoirs-faire pour saisir des enjeux complexes et interconnectés.
- **Coopérative**, dans la mesure où le Parc n'agit pas seul, mais en collaboration avec des partenaires professionnels, les élus et les habitants du territoire pour déployer des politiques cohérentes et consenties par le plus grand nombre.
- **Créative**, parce que ces bouleversements constituent des opportunités pour agir sur notre avenir.

Fort de cette méthode, une stratégie territoriale constituée de trois ambitions a été élaborée pour guider l'action du Parc au service du territoire sur la période 2025 – 2040 :

Ambition 1 : Bâtir collectivement une nouvelle vision

Il s'agit d'approfondir notre compréhension du territoire et s'appuyer sur nos connaissances pour mobiliser le plus grand nombre en faveur des enjeux environnementaux et le maintien d'un cadre de vie qualitatif. Plus encore, partager une vision positive du territoire contribue à renforcer les liens entre les habitants et avec le Parc.

Ambition 2 : Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

Les patrimoines naturels et paysagers du Parc produisent une diversité de services écosystémiques indispensables au maintien de notre cadre de vie : apport de ressources naturelles, régulation de la qualité de l'air et de l'eau, pollinisation des plantes, fertilisation des sols, atténuation des phénomènes climatiques, support d'activités de loisirs, de culture et de tourisme... conforter et même accroître ces différents services permet d'améliorer la résilience de nos patrimoines face aux perturbations environnementales, et par conséquent la résilience de notre propre cadre de vie qui en dépend.

Ambition 3 : Accélérer et amplifier les transitions

De nombreuses activités économiques participent à façonner le cadre de vie du Parc. Face aux défis du territoire et à la multiplication des risques, il est important d'accompagner la transition des pratiques vers davantage de sobriété, d'autonomie et de durabilité au bénéfice des générations actuelles et futures.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ces trois ambitions interactives, complémentaires et non hiérarchisées sont précisées et affinées en sept orientations et 24 mesures offrant un cadre complet mais ciblé pour la poursuite du projet de Parc naturel régional dans les Marais du Cotentin et du Bessin (voir annexe 1).

Concernant les mesures M21 et M22, Jean-Pierre LHONNEUR souhaite que ce projet de charte évite d'apporter des contraintes supplémentaires au développement de l'urbanisation et que le tourisme de mémoire soit pris en compte.

Concernant la mesure M18, Pierre AUBRIL trouve que les termes employés ne sont pas suffisants et souhaite que ce projet de charte se projette sur une alimentation responsable (non gaspillage, manger moins mais mieux...)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ÉCHANGE** sur ces propositions,
- **VALIDE** cette trame de projet stratégique et opérationnel.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 20 juillet 2022

Françoise LEROSIGNOL, Présidente
Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Points d'Ouve - BP 137
Saint-Omer du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

ANNEXE 1 :

Le projet de structuration de la partie stratégique et opérationnelle de la charte 2025-2040

Sommaire (intitulés provisoires)

En gris les mesures phares (essentiels pour la conduite du projet)

Ambition 1 : Bâtir collectivement une nouvelle vision

01. Créer les conditions du bien-vivre ensemble

- M1 – S'approprier nos biens communs, nos savoir-faire et l'identité du territoire
- M2 – Étendre la sensibilisation et la formation à de nouveaux publics
- M3 – Impliquer les habitants en s'appuyant sur la nature de proximité
- M4 – Révéler aux jeunes leur pouvoir d'agir sur le territoire

02. Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives

- M5 – Un territoire d'excellence pour la recherche
- M6 – Expérimenter un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ambition 2 : Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

03. Conforter et adapter la gestion des grands ensembles naturels

- M7** – Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables
- M8** – Améliorer la fonctionnalité de la Trame Verte Bleue et Noire
- M9** – Accompagner les acteurs du territoire dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves
- M10** – Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer sur les activités humaines

04. Préserver et partager équitablement la ressource en eau

- M11** – Assurer une gestion de l'eau favorable à la multifonctionnalité des marais
- M12** – Participer à la gestion concertée de la ressource en eau potable

05. Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels

- M13** – Maintenir les éléments structurants de nos paysages
- M14** – Valoriser nos paysages et accompagner leurs évolutions
- M15** – Réinventer un bocage arboré et fonctionnel
- M16** – Amplifier le rôle de puits de carbone du territoire

Ambition 3 : Accélérer et amplifier les transitions

06. Développer des filières économiques qui préservent les ressources du territoire

- M17** – Accompagner la mutation de l'agriculture
- M18** – Relocaliser et diffuser une alimentation de qualité
- M19** – Les écomatériaux, piliers d'une nouvelle économie circulaire
- M20** – Renforcer un mix énergétique renouvelable et vertueux

07. Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets

- M21** – Révéler le territoire comme destination touristique de nature et ornithologique
- M22** – Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et économe de l'espace
- M23** – Reconquérir et valoriser la qualité de vie dans les cœurs de bourgs et des villages
- M24** – Maîtriser les consommations énergétiques et tendre vers la neutralité carbone